



RÉMUNÉRATIONS

Le SNALC réclame

une remise à niveau réellement
« historique » des rémunérations

un rattrapage
des traitements

des carrières
plus attractives

des heures
supplémentaires
valorisées

des pensions
complètes pour
tous à 62 ans

POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT

je vote SNALC, je fais voter SNALC
du 1^{er} au 8 décembre 2022



snalc

de l'école au supérieur



POUR NOS RÉMUNÉRATIONS

le SNALC réclame

une remise à niveau réellement *historique* des rémunérations

L'Éducation nationale doit enfin rémunérer et traiter ses personnels à la hauteur de leurs qualifications et de leurs missions : refonte des grilles indiciaires adaptée à l'allongement des carrières, rémunération décente pour tous les agents contractuels, régime indemnitaire au niveau de ceux des autres fonctions publiques, véritable comité d'entreprise financé et géré par le ministère.

un rattrapage des traitements

Pour mettre fin au décrochage scandaleux de nos traitements, le point d'indice doit être dégelé et tous les éléments de la rémunération doivent être indexés sur l'inflation.

des carrières plus attractives

L'accès aux grades supérieurs doit être facilité et élargi pour tous les corps : augmentation des taux de promotion à la hors classe et à la classe exceptionnelle, et rééquilibrage des viviers pour l'accès à la classe exceptionnelle.

des heures supplémentaires valorisées

Actuellement, les heures supplémentaires coûtent moins cher au ministère que les heures de service obligatoires. Il faut en finir avec cette exploitation : toutes les heures supplémentaires doivent être majorées de 25% par rapport au traitement indiciaire, et tous les agents qui le souhaitent doivent pouvoir y accéder.

des pensions complètes pour tous à 62 ans

Le nombre de trimestres cotisés doit être réduit pour un départ à 62 ans avec une pension complète, en adéquation avec l'allongement de la durée des études et la mastérisation. Le système actuel du calcul des pensions de retraite doit être préservé.

POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT

je vote SNALC, je fais voter SNALC

du 1^{er} au 8 décembre 2022